

## **ADOCIA**

Société anonyme au capital de 691 684,40 euros  
Siège social : 115 avenue Lacassagne - 69003 Lyon  
487 647 737 R.C.S. Lyon

### **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2018**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation du versement d'une rémunération variable au président directeur général, Monsieur Gérard Soula,
- approbation du versement d'une rémunération variable au directeur général délégué, Monsieur Olivier Soula.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société en date du 17 mai 2018 a, aux termes de ses septième et huitième résolutions, approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport établi précité et attribuables au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Gérard Soula, président directeur général, et à Monsieur Olivier Soula, directeur de la R&D et directeur général délégué, tels que figurant dans le document de référence 2017, chapitre 3 « gouvernance d'entreprise », section 3.2.4 « Élément soumis au vote des actionnaires en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce ».

Aux termes desdits principes, Monsieur Gérard Soula et Monsieur Olivier Soula peuvent se voir attribuer une rémunération variable visant à rémunérer une performance particulière ayant un impact majeur sur le développement de la Société.

En application des dispositions du paragraphe II de l'article L. 225-100 du code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver :

- le versement à Monsieur Gérard Soula, président directeur général, d'une rémunération variable d'un montant brut de 225 000 euros, et
- le versement, au titre de ses fonctions salariées de directeur de la R&D, à Monsieur Olivier Soula, directeur général délégué, d'une rémunération variable d'un montant brut de 130 000 euros.

Si vous en approuvez le versement, ces rémunérations seront versées aux intéressés postérieurement à la présente assemblée.

Nous vous rappelons en effet que l'année 2017 a été marquée par la perte du contrat Lilly et une situation financière plus tendue, la direction de la Société avait, dans ce contexte, proposé fin 2017 d'adopter une politique de rémunération prudente caractérisée par un gel des rémunérations et l'absence de versement de primes.

Les efforts portés tout au long de l'année 2017 ont finalement porté leurs fruits en 2018 et une alliance stratégique a été signée avec la société chinoise Tonghua Dongbao.

Ce partenariat impacte significativement et favorablement la situation financière de la Société et lui donne également de nouvelles perspectives de développement et de croissance.

Dans ce contexte, il a été décidé de procéder au versement de primes aux salariés tout en maintenant les salaires constants. Ces primes ont été versées fin juin à l'ensemble du personnel salarié.

Il est aujourd'hui proposé que Messieurs Gérard et Olivier Soula, respectivement président directeur général et directeur général délégué, bénéficient également du versement d'une rémunération variable qui répond pleinement aux critères et principes approuvés en assemblée générale. Il convient de noter que les montants dont le versement est proposé sont identiques à ceux versés en 2017 au titre des performances de l'année 2016.

C'est dans ces conditions que nous vous demandons d'approuver les résolutions dont le texte vous est proposé par votre conseil d'administration.

Le conseil d'administration